

**DEMANDE DE CONGE PARENTAL
RENOUVELLEMENT DE CONGE PARENTAL**

A retourner par voie électronique exclusivement sur l'adresse :
ce.94positionsadministratives@ac-creteil.fr

*La 1ère demande de congé parental doit être présentée au moins 2 mois avant le début du congé.
Les demandes de renouvellement doivent être présentées un mois au moins avant l'expiration de la période de congé
parental en cours, sous peine de cessation de plein droit du bénéfice du congé parental.*

1^{ère} DEMANDE

RENOUVELLEMENT DU CONGE PARENTAL

Etat civil : Monsieur Madame

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :
.....

Téléphone :

Congé parental sollicité pour :

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Poste occupé :

à titre définitif à titre provisoire sans poste / ineat

Ecole d'affectation :

Intitulé du poste occupé (ex : direction...):

Ville et code postal :

Circonscription :

Quotité actuelle de service :

Demande du congé parental à compter du :au :

Date de début et de fin des couches pathologiques : duau :

A, le Signature de l'intéressé(e) :

Pièce à joindre : photocopie du livret de famille ou extrait de naissance

Pour mémoire :

*la demande de réintégration après congé parental doit être présentée au moins deux mois avant
l'expiration de la période en cours*

*Un fonctionnaire ayant bénéficié d'une période de congé parental ne peut bénéficier à nouveau, au titre du
même enfant, d'une nouvelle période de congé parental s'il a repris son activité entre temps..*